



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 12 décembre 2024
Présidence : M. Jérémie Cloux
Présence : 28 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N°14/2024 : Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N°14/2024 présenté le 12 décembre 2024 ;
- Ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires abrogeant celui adopté en sa séance du 24 mars 2022 par la Conseil Général.
- De le transmettre au Département concerné pour son approbation.

Accepté avec 23 OUI, 0 NON et 4 ABSTENTIONS au vote à main levée.
Le vice-Président ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024

Montpreveyres, le 13 décembre 2024

Le Conseil général de Montpreveyres

Jérémy Cloux
Vice-Président



Eric Dewarrat
Secrétaire suppléant

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative - BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*